

Délibération du Conseil Municipal - Séance du 08/11/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	10

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
10	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10/11/2023
Mise en ligne sur le site internet le 10/11/2023

L'an 2023, le 8 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/10/2023.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GODELU Delphine, MILLÉRIOUX Myriam, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : JOULIN Dominique, JOULIN Laurent

Excusés : ayant donné procuration : Mme LECLERE-PIERRE Christel à M. PELÉ Jean-Yves, M. DOUCET Yann à Mme THOMAS Valérie
Excusé(s) : MM : COLIN Pascal, MILLET Jean-Luc

Absent(s) : Mme GIRALDO Ludivine

A été nommé secrétaire : Mme THIROT Sylvie

D23_045 – Facturation frais abatage

Monsieur le Maire explique que des arbres situés sur la parcelle cadastrée AP101 au 22, Grande rue – 18300 VEAUGUES, menacés de tomber sur les maisons voisines.

Les propriétaires sont décédés et les héritiers sont, pour le moment, introuvables.

Monsieur le Maire a pris l'initiative de faire abattre les arbres concernés pour un montant de 640.00 € HT soit 768.00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE la refacturation de ces travaux aux héritiers ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant ;**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/11/2023
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,
Mme THIROT Sylvie